DOS - POLE RESSOURCES HUMAINES EN SANTE
DEPARTEMENT PERSONNEL MEDICAL

MODE OPERATOIRE APPLICATION INFORMATIQUE

ASSISTANTS SPECIALISTES PARTAGES

SOMMAIRE

I. Points importants ---------- page 2
II. Connexion pour créer un compte ---------- page 4
III. Dépôt en ligne des candidatures : 6 volets à remplir---------- page 6
IV. Enregistrement du dossier de candidature complet ---------- page 10
V. Consultation des résultats ---------- page 11

I. Points importants

Seul le Bureau des Affaires Médicales de l'établissement de santé recruteur doit déposer en ligne les dossiers de candidatures.

Connexion

- Une adresse de candidature : https://demat.social.gouv.fr/commencer/arsif-appel-a-candidature-pour-les-assistants-specialistes-partages

- Codes d'accès :

- **Un Identifiant par dossier:** *dans l'idéale l'adresse email du Bureau des Affaires Médicales de l'établissement de santé recruteur*
- **Un Mot de passe :** *choisi par le Bureau des Affaires Médicales de l'établissement de santé recruteur*

La date de clôture de l'appel à candidatures est fixée au Mercredi 30 avril 2025, délai de rigueur.

Vous devez déposer des candidatures pour des candidats inscrits à l'Ordre national des Médecins, des chirurgiens-dentistes ou des pharmaciens et ayant un n° RPPS ou une date prévisionnelle d'inscription antérieur au 1er novembre 2024.

Tout dossier incomplet et/ou déposé hors-délai ne sera pas traité

Contact ARS : ars-idf-dispositifsregionaux-postespartages@ars.sante.fr



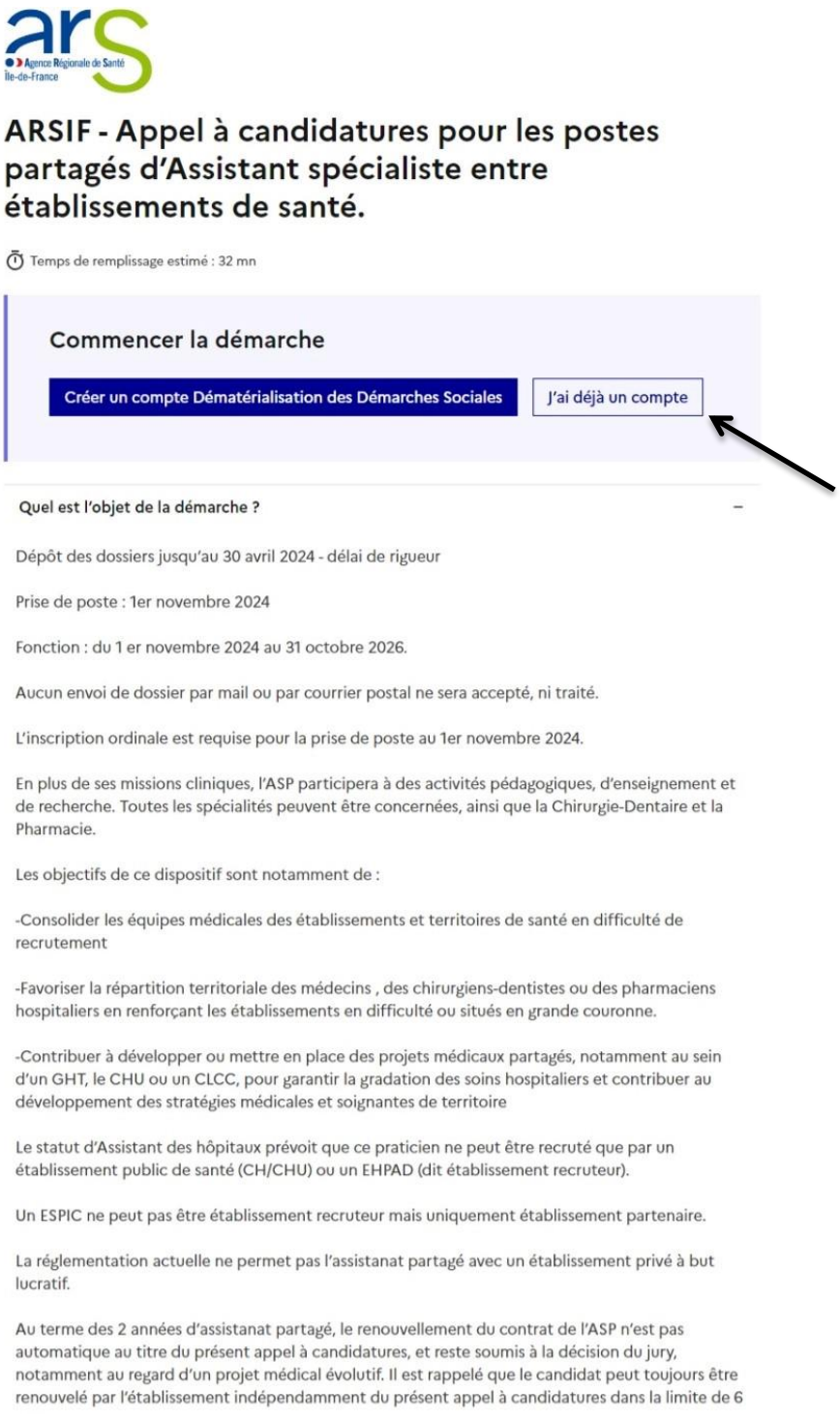
➔ Votre brouillon s'enregistre automatiquement lors de la saisie à condition d'être connecté à internet

➔ Le dossier déposé reste en « brouillon » tant que vous n'avez pas déposé le dossier

➔ Plusieurs items avec des astérisques rouges doivent obligatoirement être complétés car bloquants pour la suite de la saisie

➔ Il faut créer un dossier par poste demandé

II. Connexion pour créer un compte



ARSIF - Appel à candidatures pour les postes partagés d'Assistant spécialiste entre établissements de santé.

Temps de remplissage estimé : 32 mn

Commencer la démarche

Créer un compte Dématérialisation des Démarches Sociales | J'ai déjà un compte

Quel est l'objet de la démarche ?

Dépôt des dossiers jusqu'au 30 avril 2024 - délai de rigueur

Prise de poste : 1er novembre 2024

Fonction : du 1 er novembre 2024 au 31 octobre 2026.

Aucun envoi de dossier par mail ou par courrier postal ne sera accepté, ni traité.

L'inscription ordinale est requise pour la prise de poste au 1er novembre 2024.

En plus de ses missions cliniques, l'ASP participera à des activités pédagogiques, d'enseignement et de recherche. Toutes les spécialités peuvent être concernées, ainsi que la Chirurgie-Dentaire et la Pharmacie.

Les objectifs de ce dispositif sont notamment de :

-Consolider les équipes médicales des établissements et territoires de santé en difficulté de recrutement

-Favoriser la répartition territoriale des médecins , des chirurgiens-dentistes ou des pharmaciens hospitaliers en renforçant les établissements en difficulté ou situés en grande couronne.

-Contribuer à développer ou mettre en place des projets médicaux partagés, notamment au sein d'un GHT, le CHU ou un CLCC, pour garantir la gradation des soins hospitaliers et contribuer au développement des stratégies médicales et soignantes de territoire

Le statut d'Assistant des hôpitaux prévoit que ce praticien ne peut être recruté que par un établissement public de santé (CH/CHU) ou un EHPAD (dit établissement recruteur).

Un ESPIC ne peut pas être établissement recruteur mais uniquement établissement partenaire.

La réglementation actuelle ne permet pas l'assistanat partagé avec un établissement privé à but lucratif.

Au terme des 2 années d'assistanat partagé, le renouvellement du contrat de l'ASP n'est pas automatique au titre du présent appel à candidatures, et reste soumis à la décision du jury, notamment au regard d'un projet médical évolutif. Il est rappelé que le candidat peut toujours être renouvelé par l'établissement indépendamment du présent appel à candidatures dans la limite de 6

1. Cliquer sur **« créer un compte dématérialisation des démarches sociales »**

2. Renseigner un email et un **«** mot de passe », *de préférence sur une adresse accessible à plusieurs personnes au sein du Bureau Affaires Médicales de l'établissement recruteur*

3. Confirmez l'adresse email du compte grâce à l'email envoyé à l'adresse enregistrée Attention : il se peut que la confirmation soit dans les spams, merci de vérifier

4. Le compte est créé

5. Se connecter, saisir identifiant et mot de passe

6. Vous pouvez commencer à saisir vos dossiers de candidatures

7. Vous pouvez créer plusieurs dossiers sur un seul compte, merci de conserver un seul compte par établissement recruteur et d'ouvrir un dossier par poste (candidat)



Pour reprendre un dossier préalablement déposé

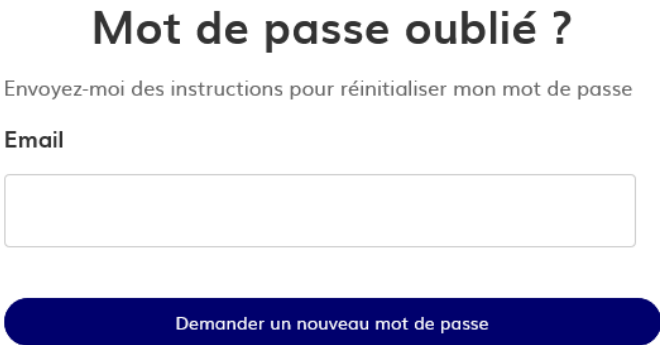
Pour créer un nouveau dossier

Oubli du mot de passe

1. Cliquer sur **« Mot de passe oublié »**



2. Saisir l'email correspondant à votre identifiant



3. Vous recevez un lien pour changer votre mot de passe

III. Dépôt des candidatures en ligne : 6 partie à remplir

En préambule : indiquer le nom du référent du dossier dans l'établissement recruteur



Remplir ensuite les 6 partie du dossier

1. IDENTIFICATION DES 2 ETABLISSEMENTS DE SANTE

Informations administratives sur les deux établissements participant au partage

2. NATURE DU PROJET MEDICAL PARTAGE

Eléments de description du projet qui ne sont pas le projets détaillé (à communiquer en pièce jointe)

3. DESCRIPTIF DU PROFIL DU POSTE

Eléments relatifs au descriptifs des activités du candidat

4. PERSPECTIVE DE CARRIERE PROPOSEE A L'ISSUE DU CONTRAT DES 2 ANS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE RECRUTEUR

Possibilités de recrutement dans l'un ou l'autre des établissements partenaires dans le projet médical

5. FICHE CANDIDAT PRESSENTI POUR LE POSTE D'ASSISTANT SPECIALISE PARTAGE

Présentation du candidat

6. PIECES JUSTICATIVES (à transmettre au format PDF)

Le brouillon s'enregistre automatiquement au fur et à mesure à condition que vous soyez connecté à internet vous pourrez déposer en cliquant sur le bouton **« déposer le dossier »**

Rappel : Les saisies sont enregistrées et peuvent être complétées à tout moment tant que l'appel à candidatures est valide, ou que le dossier n'a pas été passé en instruction (et au plus tard au 30 avril 2024).

1. IDENTIFICATION DES 2 ETABLISSEMENTS DE SANTE

Ordre de priorité *

Ordre de priorité

Les questions suivies d'un astérisque rouge sont à remplir obligatoirement

a) Etablissement recruteur

Nom *

Nom

Type *

○ CH ○ CHU ○ EHPAD ○ EPS spécialisé en santé

A quel GHT appartient l'établissement recruteur *

Attention, votre dossier ne pourra être déposé **qu'après téléchargement des pièces obligatoire sous format PDF**

6. PIECES JUSTICATIVES (à transmettre au format PDF)

Descriptif du projet médical partagé *

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

CV candidat à jour d'avril 2023 *

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Lettre de motivation *

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Attestation d'inscription définitive à l'ordre

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Lettre d'engagement signée des 2 établissements *

Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle suivant

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

IV. Enregistrement du dossier de candidature complet

Le dossier de candidature est complet, la saisie est terminée, et toutes les pièces justificatives obligatoires déposées

1. Bouton **« déposer le dossier »**

2. Envoi automatique à l'établissement de santé recruteur d'un accusé de réception du dépôt de la candidature

3. Vous pouvez revenir sur le dossier même déposé à tout moment à la condition qu'il n'ait pas été passé en instruction.

4. Si vous souhaitez accéder à un dossier passé en instruction, merci de contacter l'ARS (ars-idf-dos-asp@ars.sante.fr)

Attention : il se peut que la confirmation soit dans les spams, merci de vérifier

V. Publication des résultats

Suite aux jury, vous recevrez un email vous informant de l'acceptation ou du refus de la candidature, en cas de refus, le motif sera consultable en ligne en cliquant sur le lien indiqué dans le mail de notification.

Merci pour votre lecture et votre attention